

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 25 JUI 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin 2020, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle de réunion du Syndicat, sous la présidence de M. DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le jeudi 18 juin.

Présents : M. Georges DARGENTOLLE - M. Claude BRUNAUD - M. Christian CHIROL - M. Michel DAVID - M. Daniel FAUCHER - M. Bernard LACHAUD.

M. Xavier ABBADIE - M. Francis BOLUDA - M. André DUBOIS - M. Jean-Michel FAURY - M. Jean-Pierre GRANET - M. Bernard PEIGNER - M. Emmanuel PINEDA - M. Jean-Louis ROUET.

Pouvoirs : M. Alain AUZEMERY ayant donné pouvoir à Claude BRUNAUD - Mme Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE - M. Michel CHADELAUD ayant donné pouvoir à Emmanuel PINEDA - M. Jean-Louis CLAUD ayant donné pouvoir à Bernard LACHAUD - M. Maxime DALBRUT ayant donné pouvoir à Daniel FAUCHER - M. Bernard DELOMENIE ayant donné pouvoir à Daniel FAUCHER - M. Georges DESBORDES ayant donné pouvoir à André DUBOIS - M. Jean-Pierre FAURE ayant donné pouvoir à Christian CHIROL - M. Jean-Claude FAUVET ayant donné pouvoir à Jean-Michel FAURY - M. Franck GOUVERNEMENT ayant donné pouvoir à Jean-Louis ROUET - M. Philippe HENRY ayant donné pouvoir à Georges DARGENTOLLE - M. Philippe JARRY ayant donné pouvoir à Michel DAVID - Mme Marlène LALOGNE ayant donné pouvoir à Claude BRUNAUD - M. André MAURY ayant donné pouvoir à Jean-Michel FAURY - M. Pierre MAZERIE ayant donné pouvoir à Emmanuel PINEDA - M. Alain PERCHE ayant donné pouvoir à Christian CHIROL - M. Jacques PLEINEVERT ayant donné pouvoir à Bernard LACHAUD - M. Joël RATIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANET - Mme Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à André DUBOIS.

Deux pouvoirs non comptabilisés ; les mandataires étant déjà porteurs de 2 pouvoirs : M. Gérard CHAMINADE ayant donné pouvoir à Daniel FAUCHER ; M. Dominique MARQUET ayant donné pouvoir à Emmanuel PINEDA.

Excusés (sans pouvoir) : Mme Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES - M. Patrick APPERT - M. Gilbert BELAIR - M. Daniel BOISSERIE - M. Hubert BRIL - M. Stéphane CAMBOU - M. Jean CHALARD - M. Gérard CHAMINADE - M. Pierre-Louis CHRETIEN - M. Edouard COQUILLAUD - M. Bernard COURIVAUT - M. Patrick CRUVEILHER - M. Dominique DAUDE - M. Jean-François DAVID - M. Jacky DUPLOUICH - M. Jean-Jacques DUPRAT - Mme Evelyne FONTAINE - M. Patrick GAY - M. Christian HANUS - M. David HUGUET - M. Jean-Marie LAGEDAMONT - M. Pierre LANGLADE - M. Jacques LATREILLE - M. Alain LAURENT - M. Fernand LAVIGNE - M. Christian LEBON - M. Jean-Marc LEGAY - M. Jean-Paul LETANG - M. Dominique MARQUET - Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT - M. Thierry ROUX - M. Didier TESCHER - M. Francis THOMASSON.

Nombre de siège: 69 (66 en exercice).

**Présents : 14
Pouvoirs : 19
Votants : 33**

Représentant

**Secteur Centre : 5
Secteur Est : 4
Secteur Nord : 5
Secteur Ouest : 6
Secteur Sud : 6
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0**

**COM2020-04
Objet :
COMMUNICATION**

**OUVERTURE DE SEANCE
Modalités d'organisation de
l'Assemblée plénière du SEHV
en période d'urgence
sanitaire.**

1/2

COMMUNICATION 2020-04

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article 10 de la Loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie covid-19 (modifiée par ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020) instaurant que le quorum est atteint quand un « tiers des membres en exercice est présent ou représenté », sachant que chaque membre « peut être porteur de deux pouvoirs »; Ce par dérogation au Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment l'article 3 relatif aux « rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public », modifié par le Décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 ;

Vu l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, modifié par la LOI n°2020-760 du 22 juin 2020 - art. 9 ;

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe que :

- pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le Président a décidé que l'Assemblée se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister. Il a été fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant.
- le SEHV assure une retransmission vidéo en direct de la réunion. Le lien vers cette transmission est accessible sur le site Internet du SEHV : www.sehv.fr

Monsieur le Président remercie les élus de leur compréhension pour l'organisation exceptionnelle de cette réunion, conformément à l'information jointe à la convocation, et salue leur investissement et leur réactivité.

Monsieur Le Président demande aux délégués du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Fait et communiqué les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 25 juin 2020,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

COM2020-04

Objet :

COMMUNICATION

**OUVERTURE DE SEANCE
Modalités d'organisation de
l'Assemblée plénière du SEHV
en période d'urgence
sanitaire.**

Publié le 10/07/2020

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 08/07/2020
Qualité : President